



Bureau du 3 février 2026

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 14h30

Cette réunion du Bureau s'est déroulée en distanciel

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC du Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches

Étaient excusés :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie

Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure

Eure Normandie Numérique :

Étaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Élodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Élise BRIGAND	Directrice des usages du numérique	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Responsable de la communication	Non votant

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du Procès-verbal du précédent Bureau
- Prime d'intéressement collectif – fixation des objectifs 2026
- Titres-Restaurants – Evolution de la réglementation et du dispositif
- Contrat cadre 1G

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 8 décembre 2025.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne la Prime d'intéressement collectif et la fixation des objectifs 2026

M. GRAVELLE indique que le syndicat a fixé les objectifs 2026 afin de pouvoir octroyer en fin d'année les primes d'intéressement collectif aux agents.

M. GRAVELLE présente les objectifs pour l'année 2026 :

-**Technique** : accompagnement des 35 communes du lot 5 pour le décommissionnement du cuivre

-**Agence du numérique** : sensibilisation à la cyber sécurité sur 2/3 des EPCI (3 à 4 EPCI)

-**Développement durable** : participation de 100% de l'équipe au projet de collecte de câbles au profit de l'association des P'tits Doudous

-**Social** : Limitation du taux d'absentéisme à moins de 5 %

M. HADIDA ajoute que seul l'objectif social a été conservé par rapport aux précédentes années.

Il précise que pour l'année 2025 le taux d'absentéisme était de 1,4 % pour le syndicat contre une moyenne nationale de 9%.

M. GRAVELLE demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le troisième rapport concerne les titres-Restaurants – Evolution de la réglementation et du dispositif

M. GRAVELLE indique que le syndicat suit l'évolution de la réglementation et propose un titre restaurant d'un montant de 12,20 € (soit 10 centimes en plus) avec une participation financière du syndicat qui est fixée à 7,32 € et un reste à charge de 4,88 € pour l'agent.

M. BLOUIN demande s'il y a une cantine dans le bâtiment.

M. HADIDA répond que non mais qu'il y a un espace snacking avec un distributeur qui accepte les cartes restaurants.

M. HADIDA rappelle que les agents ont droit à un titre restaurant par jour de présence au syndicat conformément au tableau de suivi des présences et qu'un titre est déduit en cas d'absence, de congés ou demande de frais pour repas en extérieur.

M. HADIDA précise également que c'est au choix de l'agent car il y a aussi la possibilité de limiter le nombre de titres par semaine à 2 ou 3.

M. GRAVELLE demande s'il y a d'autres questions, il n'y en a pas.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le quatrième rapport concerne le Contrat cadre 1G

M. GRAVELLE cède la parole à M. BOYARD pour la présentation de ce rapport.

M. BOYARD indique qu'il s'agit des contrats qui sont assez classiques de type de location, soit de bande passante, soit de fibre, soit de mètre carré dans nos NRO et ils fixent les conditions générales entre le locataire et le propriétaire, enfin le propriétaire ou en tout cas l'exploitant, c'est-à-dire Eure Normandie THD.

M. BOYARD ajoute que jusqu'à présent les contrats mis en œuvre sont hérités de Net27, et ont évolué dans le temps. Les contrats les plus anciens sont en cours de renouvellement et ce depuis quelques années. Ces contrats sont nécessaires pour pouvoir continuer l'exploitation du réseau 1G qui est faite en régie directe. Il nous faut adapter ces contrats à l'évolution des contrats de type qui sont par ailleurs présents sur le réseau 2G.

M. BOYARD précise que ce sont des contrats cadre qui sont cohérents sur tout le territoire, il y a des conditions générales et des conditions particulières. Les conditions générales sont des conditions qui s'appliquent à tous les opérateurs, quel que soit le service. Les conditions particulières, ce sont celles qui s'appliquent spécifiquement sur chacune des commandes qui sont passées sur nos réseaux.

M. HADIDA indique que c'est très important, puisque sur le réseau 1G, il rappelle que le syndicat est en auto-financement également et que les recettes qui sont faites avec nos clients 1G permettent de financer l'exploitation de ce réseau.

M. HADIDA précise que, comme ce réseau n'a pas de délégataire et que c'est le Syndicat qui le gère en propre, il y a une nécessité absolue à ce que le Syndicat génère lui-même les recettes, c'est pour cela qu'il était important d'actualiser ces contrats.

M. HADIDA ajoute que le syndicat a travaillé sur le crédit management de l'ensemble des créances qui nous étaient dues. Un gros travail a été fait, notamment par l'équipe technique avec Jean-Christophe et surtout Emmanuel qui ont permis de ramener énormément de produits ce qui nous permet d'équilibrer largement ce budget.

M. BOYARD complète les propos de M. HADIDA en précisant que ce sont des contrats qui sont signés pour des durées de 15 ans, ce qui explique le fait qu'entre le moment où les contrats sont signés et renouvelés, il y a toute cette latence qui fait que les contrats cadres ou les contrats particuliers ou généraux peuvent évoluer.

M. BOYARD conclut en disant que nous sommes en pleine période de renouvellement des contrats, avec SFR, avec Free et Covage notamment et nous actualisons aussi nos contrats cadres.

M. GRAVELLE demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE indique que l'ordre du jour du Bureau est épuisé et qu'on peut passer aux points divers.

M. GRAVELLE cède la parole à M. HADIDA.

M. HADIDA commence par un point sur Orange et SOBECA.

M. HADIDA indique que pour SOBECA, nous avons eu des grosses discussions avec eux. Ils ont perdu l'ensemble de leurs équipes, donc ils n'ont plus d'historique. Les discussions sont à l'arrêt, puisque nous avons fait le constat qu'elles ne pourraient pas aboutir. Nous pensions pouvoir obtenir un accord mais SOBECA est revenu sur ses positions. Nous allons reprendre la procédure de fin de marché en signant le DGD et nous nous préparons avec les avocats à engager un éventuel contentieux. Ils nous doivent 1,1 million d'euros.

Le contrat d'Orange est géré de la même manière que celui de SOBECA, pour des raisons d'équité de traitement vis-à-vis de nos deux constructeurs. Nous sommes déterminés à obtenir les compensations que nous estimons due. Nos arguments sont, à priori très solides, puisque le dossier a déjà été bien travaillé avec le service technique et nos avocats. Nous sommes plutôt sereins sur l'issue du différend qui va certainement nous opposer à eux.

M. HADIDA précise qu'il n'y a plus aucune discussion avec eux. Nous leur avons demandé de finaliser les derniers travaux pour engager la signature du PV final, qu'ils les ont réalisés dernièrement. Il manque simplement la production et la remise des DOE.

M. HADIDA indique qu'Orange, comme d'habitude, use de manœuvres dilatoires. Ils essaient de gagner le plus de temps possible. Ils changent les interlocuteurs. Ils nous ont proposés zéro euros de pénalités, là ils nous proposent 5,9 millions. Ils reviennent, ils sont à 7,8 millions. On leur en demande 11. Nous les amenons progressivement à payer ce qu'ils doivent. Une dernière réunion est programmée le 12 février sur le sujet. Et comme il a été indiqué, nous avons une démarche de traitement de nos différents marchés strictement identique. Nos deux constructeurs sont traités de la même manière.

M. GRAVELLE indique qu'il souhaitait mettre en avant une communication sur la radio Sweet FM par rapport aux conclusions du rapport de la Cour des comptes sur le syndicat. En effet, la CRC a fait une communication sur notre rapport, qui a été repris notamment par les médias.

Il précise qu'Annie a envoyé par mail le fichier audio aux membres du Bureau.

M. HADIDA indique que ce qui est dit sur la bande son, est que nous avons été contrôlés, que les comptes sont sains. Il présente l'efficacité du syndicat et surtout, il présente un des taux d'incident le plus faible dans l'Eure vis-à-vis des autres réseaux en France.

M. GRAVELLE informe les membres du Bureau qu'Elise est allée à Agen pour participer au congrès national des élus du numérique liées aux collectivités et que le syndicat a reçu un nouveau prix.

Mme BRIGAND rappelle que l'année dernière, nous avons obtenu deux @. Cette année, nous avons été récompensés d'une @ de plus donc nous sommes à trois. Nous avons cette année le même nombre d'@ que la ville de Vernon.

Elise précise que dans l'Eure il y a deux collectivités, il y a la petite commune de Longchamp qui fait partie des communes faisant partie du groupe Villes Internet et la commune de Vernon cette année.

M. HADIDA ajoute qu'il s'agit de la reconnaissance des actions d'une commune ou d'un territoire. Le Syndicat couvre le territoire, ce sont donc des @ liées à des territoires connectés. C'est un petit peu comme les villes fleuries, cela doit montrer notre capacité à digitaliser et à numériser les territoires.

Mme BRIGAND indique que cette année nous avons quand même proposé plus de 50 fiches actions pour présenter toute notre activité. L'intérêt, c'est de disposer d'un compte rendu très détaillé de toutes nos activités. L'intérêt, c'est de disposer d'une sorte de rapport d'activité très détaillé de toutes nos actions et de mesurer l'impact de nos politiques sur le territoire, ce qui est plutôt valorisant.

Mme BRIGAND ajoute qu'il faudrait que l'association adapte ces thématiques aux syndicats ou aux EPCI, puisque c'est plutôt dédié aux communes. Mais dans tous les cas, les échanges étaient très intéressants. Les conférences étaient à la fois sur le numérique responsable et puis il y a le sujet de la souveraineté numérique qui est revenu à plusieurs reprises au regard du contexte international et géopolitique.

Elle poursuit en disant qu'il ressort de cette réunion que la souveraineté numérique, est véritablement un enjeu politique et sociétal très important. Il y a eu beaucoup d'échanges sur ce sujet.

Mme BRIGAND ajoute également qu'Élodie est intervenue pendant un webinaire sur le numérique responsable animé par Villes Internet pour présenter l'opération de collecte de câbles. Et Villes Internet porte une grande attention à ce projet. L'idée serait qu'effectivement, cette opération puisse être dupliquée sur d'autres territoires grâce à toutes les procédures et au formalisme qu'Élodie a mis en place.

Mme BRIGAND informe les membres du Bureau qu'il va y avoir un deuxième webinaire organisé avec la préfecture sur le thème de la cybersécurité en période électorale et préélectorale. Elle précise que ce sera jeudi soir à 18h00 en visioconférence.

Elle rappelle qu'il y avait 45 participants lors du premier webinaire et ajoute que c'est vraiment un sujet important à quelques semaines des élections, il y a des réelles craintes, notamment de déstabilisation et que ce sont des conseils très opérationnels et pratiques qui malgré tout peuvent avoir leur utilité pendant cette période.

M. BLOUIN souhaite savoir comment s'inscrire.

Mme BRIGAND répond que c'est la préfecture qui a envoyé un mail à toutes les communes donc normalement la commune a dû recevoir un mail avec le lien pour se connecter.

M. GRAVELLE rappelle que cette réunion est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 9 février 2026.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau présents, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité
- Adhésion des nouveaux membres

M. GRAVELLE indique que pour l'adhésion des nouveaux membres il y aura 10 communes supplémentaires portant le nombre total d'adhésions à 453 collectivités

- Rapport Annuel du Déléataire 2024

M. GRAVELLE revient sur le RAD et questionne l'équipe pour savoir si les problématiques rencontrées l'année dernière sont toujours présentes.

M. BOYARD répond qu'effectivement ce sont toujours les mêmes, nous avons du mal à obtenir les détails de leurs contrats de sous-traitance et des flux financiers associés.

Mme BOINET ajoute que même la CRC n'a pas réussi à détailler les comptes, elle a dit qu'effectivement, la société délégataire affiche un résultat négatif, mais que c'est impossible d'interpréter sa viabilité économique au vu du nombre de flux qui remontent à la maison mère.

- Cession à titre gracieux de travaux au Conseil Départemental de l'Eure

M. GRAVELLE indique qu'il s'agit de la cession à titre gracieux des travaux qui avaient été effectués dans nos anciens locaux au bénéfice du Département de l'Eure.

- Renouvellement placements financiers

Mme BOINET indique que les collectivités, normalement, ne peuvent pas faire de placement financier, mais il y a quelques cas dérogatoires, et notamment tous revenus liés aux pénalités de retard des marchés de travaux. Elle explique que le syndicat a placé l'intégralité des pénalités qu'il avait perçues, et qu'il a généré 100 000 euros d'intérêts en 2025.

Mme BOINET précise que cette délibération demande l'autorisation de pouvoir renouveler ces placements, mais aussi à les poursuivre même au terme de la première année pour éviter de faire délibérer chaque année pour l'autorisation de placer les sommes issues des pénalités, sauf s'il y a une contre-indication de la part du bureau de faire ces placements.

M. GRAVELLE demande les montants.

Mme BOINET indique que le syndicat a placé 4 millions € et a généré un petit peu moins de 100 000 € d'intérêt.

M. HADIDA ajoute que cela permet au syndicat de financer des projets notamment en ce moment sur les travaux de sécurisation qui sont engagés depuis janvier.

- Schéma de résilience

M. GRAVELLE indique qu'il s'agit de l'unique observation que la Cour des comptes nous avait faite.

M. HADIDA précise que les actions sont lancées mais que nous ne les avons pas formalisées dans un document. Ce document sera formalisé et présenté.

- Admission en non-valeur
- Rapport d'Orientation Budgétaire

Mme BOINET indique que dans le ROB il sera rappelé que le syndicat a remboursé le dernier tiers aux EPCI en 2025.

Sur le budget principal, il y aura un déficit de 277 000 euros et un résultat de clôture qui sera positif à 1,4 million d'euros. En 2026, sur le budget principal, portera sur les dépenses classiques liées aux services proposés à nos adhérents dans le cadre de l'Agence du numérique et aux frais courants.

En section d'investissement, on devrait avoir quelques petits équipements supplémentaires mais rien d'extraordinaire. L'investissement est aussi excédentaire puisque nos dotations d'amortissement couvrent les dépenses.

En 2026, nous vous proposerons un budget de 2,4 millions d'euros en fonctionnement sur le budget principal et de 200 000 euros en investissement.

Sur le budget 1G, le résultat de fonctionnement de clôture est de 1,8 million d'euros et le reste de l'exercice de clôture, nous serons à 4 millions d'euros, grâce au renouvellement des contrats de location de fibre avec SFR et Covage, qui a généré 2 millions d'euros de plus sur l'exercice.

En 2026, nous aurons des coûts qui seront semblables à 2025. Si ce n'est peut-être, que l'on s'interroge sur le rachat éventuel de l'ancien réseau Télia, qui est détenu maintenant par Covage. Nous avons généré des recettes qui nous permettraient d'en acquérir une portion, donc ce sera à l'étude.

En 2026, nous proposerons un budget de fonctionnement de 5 millions d'euros et de 4 millions d'investissements, pour notamment l'éventualité que nous puissions aboutir sur le rachat du réseau TELIA.

Sur le budget 2G, nous serons en déficit de 8 millions d'euros d'investissements et nous serons positifs en fonctionnement de 32 millions d'euros. Le syndicat viendra couvrir en déficit en premier lieu et puis, en 2026, comme il a été dit, investir sur la résilience de réseau, c'est un marché de 20 millions d'euros. Et puis d'autres projet d'investissement : le marché complétude, connectivité, la vidéoprotection, GFU et éventuellement LORA.

M. HADIDA revient sur la vidéoprotection et précise que le syndicat prendra en charge l'ensemble des connectivités de tous les projets de caméras des communes y compris ceux qui sont déjà en service.

M. BOYARD ajoute que plutôt que ce soient les utilisateurs finaux qui achètent cette connectivité, nous l'achèteront pour leur compte.

M. HADIDA ajoute que le syndicat a étudié avec les avocats ce que nous pouvions engager/prendre en charge légalement et juridiquement sur la vidéoprotection. Le cadre juridique est clair et précis. Nous pouvons financer pour le compte des communes la location, la connexion, la connectivité et la location de la fibre pour connecter les caméras.

Mme BOINET précise également que le syndicat pourra racheter les extensions de réseau, soit la dernière tranche de connectivité qui va jusqu'à la caméra. Il s'agit de moins de 10 communes qui ont mis en service un système de vidéoprotection par le biais de la fibre. Pour les autres communes qui ont retenu une technologie radio nous leur proposerons de prendre en charge la connectivité en fibre jusqu'à la caméra au même titre que les autres collectivités qui ne se sont pas doté de tel dispositif.

M. RONGRAIS indique que cela va engendrer quand même du génie civil à terme, pour brancher les caméras, au réseau électrique notamment.

M. BOYARD répond que oui car à partir du moment où on implante des caméras, on a forcément des extensions de réseau à faire, donc avec un peu de terrassement du génie civil. Ces coûts-là, on y a participé pour l'interconnecter les caméras du département, on a un marché de travaux spécifique.

M. BOYARD ajoute que le syndicat se propose de faire la même chose pour les communes, il y a bien les extensions de réseau avec la connectivité et la mise à disposition d'une fibre noire qui est opéré par la commune dans le cadre de son marché de service pour les caméras.

M. BOYARD précise que le syndicat peut faire un projet pour 3 ou 4 caméras et qu'il va y avoir beaucoup plus de communes qui vont être intéressées par le service car nous allons leur enlever la barrière financière qu'est l'investissement d'accès au réseau.

M. HADIDA indique que c'est un vrai frein pour les communes et beaucoup retiennent la technologie radio, parce qu'il y a un coût d'entrée pour avoir la fibre qui est très cher.

M. RONGRAIS confirme qu'aujourd'hui les communes le font par radio et que c'est ce qu'il a fait sur sa commune.

M. HADIDA répond que maintenant ça permettra de le faire directement sur la fibre. Et à partir du moment où cela est mis à disposition, vous pouvez faire évoluer votre réseau, monter en débit et changer la qualité de définition des caméras.

Il ajoute que le syndicat ne peut pas intervenir au-delà notamment sur la partie logicielle ni sur la partie de l'équipement en revanche la connectivité est quand même une partie très importante.

M. DUCHE sollicite une réunion avec les équipes d'Eure Normandie Numérique pour travailler sur l'offre de connectivité proposée pour la vidéoprotection et pouvoir l'intégrer dans l'offre globale de l'Agence de la ruralité.

M. HADIDA indique que le syndicat va marketer l'offre et qu'il sera proposée à ce moment-là de réunir le Bureau en présentiel pour faire la présentation de l'offre et un groupe de travail comme cela a été fait la dernière fois.

M. DUCHE répond que c'est une offre qu'il faut packager, regarder un petit peu combien ça coûte, prendre peut-être des exemples types pour voir combien ça coûte de déployer sur une commune, et de porter une attention particulière à l'assiette éligible du projet aux subventions d'État et départementales.

M. HADIDA précise que c'est ce que le syndicat avait l'intention de faire, le principe est de prendre les 10 communes qui sont déjà équipées de fibres pour leur réseau de caméras, nous avons des chiffres qui sont complètement validés, ce sont des projets qui sont déjà lancés, et donc partir de ces éléments pour établir exactement les économies réalisées par les bénéficiaires. Nous ne sommes pas dans la projection, mais dans la réalité des coûts. Le projet est lancé, ça a coûté tant, voilà avec l'offre, ce que ça aurait permis de faire gagner à la commune.

M. HADIDA aborde le sujet de l'adressage des communes qui a été travaillé avec la préfecture. Aujourd'hui 50% des communes de l'Eure ne sont pas en conformité avec l'adressage tel que demandé par la base d'adressage locale qui se déverse dans la base d'adressage nationale.

M. HADIDA précise que c'est un des sujets forts pour le Préfet, que ça nous intéresse puisque nous portons le projet « fibre » et que dans le cadre du décommissionnement, nous avons un intérêt fort à ce qu'il y ait un référencement total et complet pour garantir les raccordements finaux des administrés au réseau optique.

M. HADIDA ajoute que le syndicat a fait étudier auprès de nos avocats le sujet et il s'avère qu'on peut prendre en charge une personne en CDD pendant un an et travailler avec l'ensemble des communes pour les accompagner et rendre leur base totalement conforme au cadre légal demandé par la préfecture.

M. HADIDA indique qu'il souhaitait aborder le sujet avec les membres du Bureau avant de répondre au préfet. Et donc nous pourrions engager un recrutement et travailler avec l'ensemble des communes qui sont encore en déshérence sur le sujet.

M. BOYARD indique qu'Eure Normandie THD vient de bloquer la commercialisation d'un millier de prises à peu près pour un défaut d'adressage.

M. HADIDA souhaite évoquer un autre sujet, il s'agit de la prise en charge de 30% de la masse salariale des conseillers numériques. Même si le département aujourd'hui n'a plus de conseillers numériques, il reste quand même des conseils numériques, notamment dans les intercoms ou dans certaines communes, ce qui n'est quand même pas non négligeable pour les communes et les intercos.

Mme BRIGAND ajoute que le syndicat est en train de faire le point avec la préfecture pour savoir exactement aujourd'hui combien il reste de conseillers, de savoir où en est le dispositif par rapport à la prise en charge de l'État.

Mme BRIGAND évoque également en termes de communication, qu'il y a un flyer qui va sortir sur une nouvelle offre cyber. Elle précise qu'aujourd'hui, on a 80 % des communes dans l'Eure qui ont encore des adresses électroniques génériques (en Wanadoo, Orange, Gmail etc). Il faut vraiment qu'elles acquièrent un nom de domaine pour leur messagerie, même si elles n'ont pas de nom de domaine type Internet.

Mme BRIGAND ajoute que l'offre cyber propose également une messagerie sécurisée avec un anti-spam qui est intégré. On va communiquer beaucoup plus largement après les élections, parce que ça n'a pas trop de sens aujourd'hui au regard de la période électorale.

Elle précise également qu'Annie JACQUES est en train de travailler à l'élaboration d'un livret pour présenter toute notre offre de services, ce dernier sera envoyé à l'ensemble des maires après les élections, accompagné d'un courrier du Président.

Mme BOINET souhaite revenir sur le ROB et précise que la base de la cotisation de la partie aménagement numérique passe de 30 centimes à 10 centimes. Donc pour les intercommunalités et le Département, la contribution sera de 20 centimes et à partir de 2027, elle ne sera plus qu'à 10 centimes par habitant puisque la compétence aménagement numérique passera à zéro.

M. GRAVELLE demande aux membres du Bureau s'ils ont d'autres points à aborder, il n'y en a pas.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur présence.

La séance est levée à 15h40.

Fait à Évreux, le 3 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 06/02/2026

